Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [8-9]

Artikel: En bref : égalité : loi d'application demandée

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-277264

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

suggère une nouvelle orientation de la recherche pour développer ses objectifs. Elle demande en conclusion que la législation d'application soit élaborée dans les trois ans qui suivent son acceptation et institue un moratoire sur les projets concernant les installations d'une certaine importance.

L'initiative pour un avenir sans nouvelles centrales atomiques « vise concrètement à interdire toute construction de nouvelles centrales nucléaires après celle de Leibstadt, actuellement en voie d'achèvement et à renoncer d'ici 2010 au plus tôt à toute production d'énergie d'origine nucléaire, au fur et à mesure que les centrales actuellement en fonctionnement seront devenues trop vétustes et devront être, par conséquent, démantelées. Elle donne également au peuple un droit de se prononcer, pour autant qu'il l'estime judicieux, sur tout projet relatif à des dépôts intermédiaires ou définitifs de déchets radioactifs.

Anne-Marie Ley

EN BREF

EGALITE : LOI D'APPLICATION DEMANDEE

Yvette Jaggi, conseillère nationale socialiste vaudoise, avait déposé, lors de la session de décembre 1983, un postulat demandant au Conseil fédéral de se prononcer sur l'opportunité de légiférer en vue de permettre la réalisation de l'égalité des droits entre hommes et femmes (pour le contenu de ce postulat, cf. FS février 1994).

Elle est revenue à la charge le 14 juin dernier, troisième anniversaire de la fameuse votation, avec une initiative parlementaire appuyée par le groupe socialiste des chambres et l'Union syndicale suisse.

SOUVENIRS D'UNE EDITRICE

Les maisons d'édition et les librairies de femmes sont aujourd'hui nombreuses et ont leur raison d'être en favorisant la diffusion de la littérature féminine. Le rôle de l'éditeur est capital. On le voit dans les souvenirs d'Agnès Delachaux « Une vie au service de l'édition »[1], une vie à la tête d'une maison suisse qui avait de multiples facettes et dont les collections : pédagogie, théologie, archéologie, sciences naturelles, etc., avaient une renommée internationale. Agnès Delachaux a été non seulement une vraie professionnelle de l'édition mais une femme à l'esprit ouvert à tous les problèmes intellectuels et humains.

[1] Neuchâtel

FEMMES A LA UNE

- **Kathrin Klett**, de Bâle Campagne, a été élue en juin juge suppléante au Tribunal fédéral. Pour mémoire Margrith Bigler avait aussi commencé par être désignée juge suppléante.
- **Elisabeth Kopp**, conseillère nationale radicale zurichoise, a été désignée pour faire partie d'un Conseil fédéral « fantôme » qui participera en novembre à un exercice de défense générale.
- **Monika Weber**, conseillère nationale AI de Zurich et présidente de la Fédération des consommateurs de Suisse alémanique, a été élue secrétaire générale de la Société suisse des employés de commerce, avec entrée en fonctions en juin 1985. Cela comble les vœux de la branche féminine de la SSEC et de sa responsable, Alice Moneda. Rappelons que la SSEC est l'association qui a la plus forte proportion de membres féminins.
- **Hedy Püschel** a repris la rédaction de notre consœur alémanique « Mir Fraue », succédant à **Lys Widmer-Zingg**, qui est entrée à la revue de la Croix-Rouge Suisse.
- **Pierrette Micheloud** a obtenu le 48e Prix Apollinaire (surnommé « le Goncourt de la poésie »), pour son recueil « Les mots la pierre », dont nous avons récemment parlé dans ces colonnes. Hommage à notre poétesse nationale !
- **Anca Visdei**, dramaturge genevoise d'origine roumaine, a reçu le Prix des rencontres théâtrales de Bulle, organisées en collaboration avec la Radio suisse romande, pour sa pièce « L'atroce fin d'un séducteur ».

FEDERALISME ET FEMINISME

Dans sa dernière séance avant les vacances, le Conseil fédéral a décidé de soumettre au Parlement un programme pour l'application de l'art. 4 al. 2 de la Constitution. En réponse à une « petite question » de Mme Ruth Mascarin, conseillère nationale de Bâle, il a précisé que « serait également examiné si et, le cas échéant, par quelle procédure l'on doit instaurer l'égalité de l'homme et de la femme sur le plan des droits politiques ». Toute la question est de savoir si la Confédération peut imposer aux cantons d'introduire l'égalité pour les droits politiques, bien que l'art. 74 al. 4 de la Constitution leur réserve la compétence dans ce domaine. Un débat où fédéralisme et féminisme risquent de se disputer les cœurs.

IL FAUT « HAUSFRAUSIEREN » LE MONDE

Un néologisme intraduisible mais que tout le monde comprendra. Ne croyons pourtant pas que Mme Gret Haller, avocate à Berne, qui l'a créé, entende renvoyer les femmes à leur ménage. Au contraire, pour elle il s'agit d'un renversement complet de notre système. Le monde ne survivra que s'il renonce à la domination des valeurs masculines — recherche de l'intérêt et du pouvoir — que s'il accorde une priorité absolue aux valeurs féminines — attention aux autres et à leurs problèmes — qui font la bonne ménagère. Et cela tant dans les relations humaines que dans l'attitude vis-à-vis de l'environnement et du tiers monde.

Lors de sa 59e assemblée générale, où Mme Haller a parlé, l'Union féminine coopérative suisse s'est donné une nouvelle présidente, une Tessinoise pour la première fois, en la personne de Mme Terzaghi, conseillère communale à Arbedo.

Silvia Terzaghi, nouvelle présidente centrale de l'Union féminine Coop Suisse UFC.

ABONNEZ-VOUS ! POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année **Fr. 38.—**

NOM : Prénom :

Adresse :

N° postal et lieu :

J'ai eu ce journal : par une connaissance ☐ Au kiosque ☐

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge